Image not found or type unknown

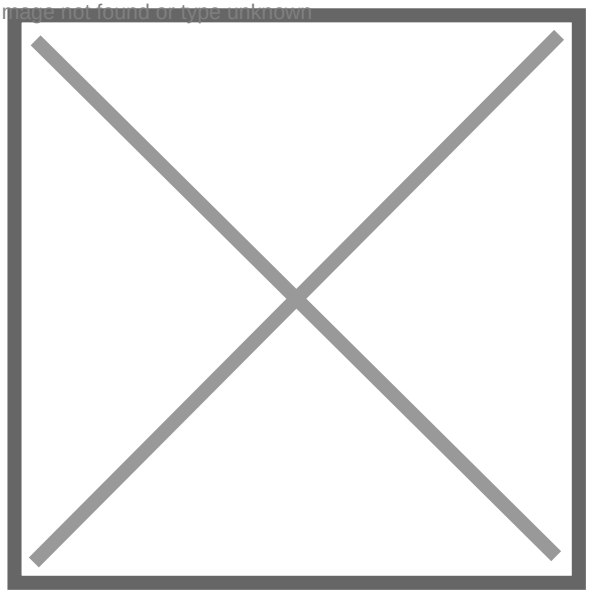

Payé en décembre, encaissé en janvier : quand déclarer ?

Par **Dujul**, le **16/12/2008** à **08:57**

bonjour à tous,

Ma question est toute simple :
Je suis Free-lance, et j'attends plusieurs paiements par chèque dans les prochains jours, mais je dois m'absenter pendant un mois à partir de demain, et je ne serai de retour que courant Janvier.
Je ne pourrai donc encaisser mes chèques que l'année prochaine.
Dois-je déclarer ces revenus comme revenus de 2008 (vu que l'envoi du paiement sera daté de 2008) ou de 2009 (en se fiant à la date d'encaissement) ? Ou suis-je libre de faire comme je l'entends ?

Merci d'avance pour votre réponse

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés